Le vendredi 3 février 2012, à 20h45, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 27 janvier 2012, s'est réuni sous la présidence de M. Didier VAILLANT

Secrétaire: M. Patrice BOULAY

Présents: M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice MAQUIN, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice BONNARD, Mme Odile MARIN, M. Mamadou KONATE, Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN (à compter de 21h10), M. Ruddy ROBEIRI, M. Serge LOTERIE, Mme Lydia JEAN, Mme Fabienne DOGIMONT, M. Roland BAUER, Mme Laetitia KILINC, Mme Sabrina HERRICHE, Mme Cécile COQUEL, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Mme Thérésa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, Mme Maria SERRANO-AGUAYO, M. Thierry OUKOLOFF, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés: Mme Michèle RANVIER par M. Maurice BONNARD, M. Daniel AUGUSTE par M. Didier VAILLANT, M. Gourta KECHIT par M. Mamadou KONATE, Mme Jeannette M'BANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Thangammah BASKARAN par M. Jean-Louis MARSAC

Absents excusés: -

Absents: M. Félix ZELPHIN, M. Jean DUMAND, Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour. M. Patrice BOULAY est désigné secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2011

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 5 décembre 2011 et le 25 janvier 2012, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Non préemptions : 48 - Préemption : 1 - Délivrance de concessions dans le cimetière : 27 - Contrats/conventions/marchés/avenants : 16 - Représentation en justice : 2 - Régie : 1 (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Mme Carmen BOGHOSSIAN arrive en séance à 21 h10.

3/ Finances

Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1; CONSIDERANT que l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget;

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire - Exercice 2012. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, M. Maurice MAQUIN,)

4/ Finances

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la lutte anti-tags - 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 Janvier 2012,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise la participation financière la plus élevée possible pour la lutte anti-tags au titre de l'année 2011 et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Logement

Demande d'un plan de sauvegarde pour les Copropriétés des « Acacias » et des « Bleuets » VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat un second Plan de sauvegarde pour les copropriétés des « Bleuets » et des « Acacias ». (Rapporteur : Mme Odile MARIN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Marches publics

Autorisation de lancement et de signature du marché de suivi-animation du plan de sauvegarde des copropriétés de la Cerisaie

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 56 à 59,

- AUTORISE M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen en vue de l'attribution du marché de suivi-animation du plan de sauvegarde des copropriétés de La Cerisaie tel que décrit et à signer le marché à intervenir dans la limite du montant susmentionné (soit, un montant de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC par an sur une période de 5 ans soit un montant global de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC). (Rapporteur : Mme Odile MARIN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Petite Enfance

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement sur fonds propres dispositif 'Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique'

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement sur fonds propres pour le dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique »,

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement sur fonds propres pour le dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique » et pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. (Rapporteur :Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Politique de la ville

Demande de subvention dans le cadre du dispositif 'Animation sociale des quartiers de la Région Ile de France '- Actions de convivialité

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012.

- ADOPTE la fiche action jointe à la présente délibération et les budgets prévisionnels s'y rapportant,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 13 000 € auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif « Animation sociale des quartiers » Actions de convivialité et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention, pour les projets suivants :
- Projet « Repas du 25 mai» montant de la subvention : 2 850 €;
- Projet « Repas du 6 juillet » montant de la subvention : 1 450 € ;
- Projet « Repas du 16 et du 27 juillet» montant de la subvention : 2 900 €;
- Projet « 4 arbres de noël » montant de la subvention : 5 800€. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à Projet 'Animation sociale des quartiers de la Région Ile de France' - Actions de Santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012,

- ADOPTE la fiche action jointe à la présente délibération et le budget prévisionnel s'y rapportant,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d' Ile de France une subvention de 2 500 € dans le cadre de l'Appel à Projets « Animation sociale des quartiers » de la Région Ile de France Actions de Santé et à signer tous documents nécessaires à l'octroi de cette subvention pour le projet « Alimentation, Prévention de l'obésité ». (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Santé

Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre de l'appel à projet du Réseau d' Ecoute, d' Aide et d'Appui des parents 2012 (REAAP)

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val d' Oise pour l'action « La place des Grands Hommes » retenue dans le cadre de l'appel à projet du réseaux d'écoute, d'aide et d'appui des parents 2012 et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Personnel

Modification du tableau des emplois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 24 juin 2011 portant modification du tableau des emplois,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012,

- APPROUVE la création des 36 postes suivants, pour notamment permettre les promotions des agents communaux au titre de 2012 :
 - 1 poste de rédacteur chef,
 - 3 postes de rédacteur,
 - 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe,
 - 1 poste de technicien principal de 1ère classe,
 - 3 postes d'agent de maîtrise principal,
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
 - 4 postes d'adjoint technique de 2ème classe à 20h,
 - 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe,
 - 1 poste de psychologue hors classe,
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe,
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe.
 - 1 poste d'animateur principal de 1ère classe,
 - 11 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe,
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à 24h. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Un nombre équivalent de postes sera supprimé après nomination des agents promus

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Personnel

Modification du poste de 'régisseur son - lumière et plateau'

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 16 janvier 2004 portant modifications du poste de régisseur,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012,

- APPROUVE la modification précitée du poste « régisseur son/lumière/plateau »,
- DIT QUE les conditions d'accès sont les suivantes :
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le domaine culturel et/ou technique ;
- Et/ou avoir une expérience spécifique dans le domaine culturel et technique.
- DIT QUE ce poste pourra être pourvu par voie contractuelle (durée de 3 ans renouvelable) en l'absence de candidature statutaire,
- DIT QUE la rémunération sera basée sur la grille des techniciens territoriaux,
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT) Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Personnel

Prise en charge des frais de déplacement engagés sur le territoire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012,

- APPROUVE le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement pour la métropole, des agents bénéficiant d'un ordre de mission ou participant à une session de formation,
- DECIDE de fixer à 60 € par nuit le taux du remboursement forfaitaire de ces frais d'hébergement,
- APPROUVE la prise en charge des frais de transport d'un agent participant à un concours/examen le plus proche de la résidence administrative,
- DECIDE que le remboursement de ces frais de transport s'effectue sur la base du transport public le moins onéreux ou par l'attribution d'indemnités kilométriques. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

 Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Marches publics

Liste des Marchés Publics - Exercice 2011

En application de l'article 133 du code des marchés publics, M. le Maire présente, pour information du Conseil Municipal, la liste des marchés conclus par la commune en 2011.(Rapporteur: M. Jean-Louis MARSAC)

15/ Rénovation urbaine - Carreaux

Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation de la toiture végétalisée du groupe scolaire Gérard Philipe

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la Convention de Renouvellement Urbain signée le 7 mars 2008,

VU la délibération du 29 janvier 2010 - Demande de subventions auprès de l'ANRU et du Conseil Général pour la construction du groupe scolaire Gérard Philipe,

VU la délibération du 4 novembre 2011 - Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour la construction du groupe scolaire Gérard Philipe au titre du renouvellement urbain, VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 20 janvier 2012,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour la réalisation de la toiture végétalisée du groupe scolaire Gérard Philipe et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions.(Rapporteur:Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Foncier

Autorisation de signature - Convention avec l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation d'opérations à dominante d'habitat et de résorption d'habitat indigne sur le territoire de la commune de

Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 18 janvier 2012,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation d'opérations à dominante d'habitat et de résorption d'habitat indigne sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel, avec l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (EPF 95).(Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Foncier

Acquisition de parcelles situées dans le secteur des Malassis et appartenant à la Communauté d'Agglomération Val de France

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine en date du 27 juillet 2011,

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 20 janvier 2012,

CONSIDERANT les projets d'aménagement sur ce secteur : réalisation d'un parking public, création d'une voie de desserte et d'un équipement.

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AC n°304- 305- 306- 308- 309- 310- 311- 312- 335- 336- 337- 341- 395-396-434- 484- 485- 505- 506- 614, situées dans le secteur des Malassis (soit, une superficie totale de 6 726 m²) et appartenant à la Communauté d'Agglomération Val de France, au prix de 186 639 euros,

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à l'acquisition de ces parcelles. (Rapporteur :M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Urbanisme

Désaffectation d'une partie du sentier des Malassis

VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime,

VU l'enquête publique qui a eu lieu du 16 janvier au 30 janvier 2012,

VU l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 2 février 2012,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie du sentier des Malassis, soit une superficie de 128 m² conformément au plan joint. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Foncier

Cession de parcelles situées dans le secteur des Malassis

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'enquête publique relative au sentier des Malassis qui s'est déroulée du 16 janvier au 30 janvier 2012, VU les avis de France Domaine en date du 23 novembre 2011,

- DECIDE de céder, à l'Association des Français Musulmans de Villiers-le-bel, les parcelles cadastrées AC n°300 -301-302-304 (pour partie) -305-306-308-309-310-311-312-313 (pour partie)-335 (pour partie) -336-341-395-396-434-484-485 (pour partie) -505-506 et 614, soit une superficie d'environ 6 753 m² ainsi qu'une partie du sentier des Malassis traversant le secteur, pour une superficie de 128 m², au prix de 158 263 euros.
- DIT que cette cession est conditionnée aux modalités suivantes :
- obligation de réaliser le projet pour lequel la commune cède les terrains, à savoir la réalisation d'un centre cultuel et culturel ;
- dépôt et obtention d'un permis de construire pour la réalisation d'un centre cultuel et culturel ;
- interdiction à l'Association de revendre ou louer les terrains ;
- revente des terrains à la commune au prix de 158 263 euros dans l'hypothèse où le projet n'est pas engagé dans le délai de 3 ans à compter de la délivrance du permis de construire.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à ces cessions. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ Foncier

Acquisition des parcelles cadastrées AD n°811-824 et 841 - allée de la Ferme Queux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine,

VU l'avis favorable de la commission Travaux - Environnement - Urbanisme - Logement du 18 janvier 2012.

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 20 janvier 2012,

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AD n°811-824 et 841, représentant une surface d'environ 2 536 m², ainsi que les réseaux d'assainissement et d'éclairage public appartenant à l'association Syndicale « Le domaine de Villiers-le-Bel », au prix symbolique de 1 €,
- DIT que cette autorisation est conditionnée à la réalisation, par la résidence, des travaux de séparation des réseaux d'éclairage public (partie publique) et d'antennes télévision (partie privative),

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à ces acquisitions. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ Foncier

Acquisition d'une partie des parcelles cadastrées AT n°365-367 appartenant à la copropriété de la Cerisaie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signée le 9 avril 2009,

VU l'avis de France Domaine,

- DECIDE d'acquérir une partie des parcelles cadastrées AT n°365-367, représentant une surface d'environ 15 265 m² et appartenant à la copropriété de la Cerisaie, au prix de 600 000 €,
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents afférents à l'acquisition de ces parcelles.
- DIT que:
- une servitude de passage piéton et véhicule est conférée sur l'allée des Bleuets au profit des copropriétaires des bâtiments B, C et D de la copropriété de la Cerisaie ;
- une servitude de passage piéton et véhicule est conférée sur l'allée des Clématites au profit des copropriétaires du bâtiment C de la copropriété de la Cerisaie. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD) Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0
- M. le Maire communique les éléments de réponse aux questions orales posées par M. Thierry OUKOLOFF sur les sujets suivants :
 - 1. Personnalisation (calicot) de l'ensemble des véhicules de la ville (tourismes et utilitaires) ;
 - 2. Le coût financier et les moyens utilisés pour l'installation des décorations de Noël 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.